

## République Française

### Département

### Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure  
Séance ordinaire du 27/11/2015

L'an 2015 et le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, HUET-RANGUIN Christine, BIDANCHON Xavier, COUVÉ Christel, DOGUET Claude, RICARD Jean-François, TÉTON-SALMON Céline, VERTEL Sébastien, JODEAU Huguette, LHUISSIER Patrice, MARTIN David, BERSIHAND Louise, AYMÉ-PAPILLON Nadine.

Absente excusée : Madame TOMIC Danielle pouvoir à Monsieur RIGOURD Daniel et Monsieur BAUBION Guy pourvoir à COUVÉ Christel.

Absent : Monsieur RUMELHART Marc.

Secrétaire de séance : Monsieur BIDANCHON Xavier.

Le compte-rendu du conseil du 30 octobre 2015 est approuvé.

Avant le démarrage du conseil, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des tristes événements du vendredi 13 novembre.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour :

- Point n° 5: Retrait de la vente du livre sur Villemeux et de la brochure d'Emile TAUPIN

### **Tarifs communaux 2016**

#### **SALLE COMMUNALE « PAUL BRIÈRE »**

	<b>Tarifs 2016 13/04 au 12/10</b>	<b>Tarifs 2016 13/10 au 12/04</b>	<b>Supplément Chauffage Hors période</b>	<b>VOTE</b>
Habitants Villemeux	380€	440€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Habitants et associations extérieures le week-end	590€	650€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Manifestations payantes week-end	590€	650€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Ass, Villemeux le week-end 2 utilisations	gratuit	gratuit	Gratuit	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Au-delà	290€	350€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

Ass, extérieures week-end avec adhérents villemeusiens - 2 fois maximum dans l'année	290€	350€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Au-delà	590€	650€	60€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Location journée du lundi au jeudi	205€	235€	30€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Caution	590€	590€		13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Arrhes	30% du tarif	30% du tarif		13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

13 pour - 1 abstention Mme BERSIHAND – 1 CONTRE Mr MARTIN

Monsieur MARTIN vote contre car il estime que l'augmentation des tarifs de la salle des fêtes est trop forte.

**LOCATION TABLES ET BANCS :**

	2016	VOTE
1 table 4m + 3 tréteaux + 2 bancs	5,00€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
1 table de 2,20 m + 2 bancs	6.00€ + caution de 260€	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Livraison particuliers (1 véhicule + 1 chauffeur)	50€ Gratuit pour les Associations	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

**DROIT DE PLACE :** (Hors fête foraine) – pas d'augmentation pour 2016.

	2016	VOTE
Droit de place	2.00€ par jour par mètre linéaire	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION
Occupation du domaine public	Chevalet limité à 1m <sup>2</sup> 10€ l'unité / an Etal devant commerce 5€ / m <sup>2</sup> / an	13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

**CIMETIÈRE**

<b>Concession</b>	TARIFS 2016	VOTE
Cinquantenaire	567€	14 POUR – 1 ABSTENTION
Trentenaire	394€	14 POUR – 1 ABSTENTION
Superposition	126€ / perpétuelle 152€	14 POUR – 1 ABSTENTION
Vacation arrivée de corps	21€	14 POUR – 1 ABSTENTION
Taxe de descente au caveau	26€	14 POUR – 1 ABSTENTION

<b>Columbarium :</b>	2016	VOTE
Emplacement pour 3 urnes		
10 ans	320€	14 POUR – 1 ABSTENTION
20 ans	530€	14 POUR – 1 ABSTENTION
30 ans	740€	14 POUR – 1 ABSTENTION
<b>Dispersion des cendres</b>	52€	14 POUR – 1 ABSTENTION

<b>Cavernes :</b>	2016	VOTE
15 ans	175€	14 POUR – 1 ABSTENTION
30 ans	315€	14 POUR – 1 ABSTENTION

14 POUR – 1 Abstention Mr MARTIN.

### **2015-10-2) Tarifs Tennis 2015 / 2016 :**

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (14 pour – 1 contre), décide de fixer les tarifs tennis pour la saison 2015-2016 du 01/10/2015 au 30/09/2016.

SENIORS	55 €
COUPLE	83 € (1 carte à 55 € + 1 à 28 €)
* 12 à 25 ans	28 €
* 7 à 12 ans	20 €
* et tout autre enfant d'une même famille rentrant dans ces catégories paiera 20 €	
TARIF 1/2 SAISON (juin, juillet et août)	
SENIORS	28 €
12 à 25 ans	20 €

La prise en compte de la période considérée est source de nombreuses discussions au sein des différentes équipes municipales.

Monsieur le Maire considère qu'il n'est pas envisageable de modifier les tarifs puisque la saison a commencée depuis octobre 2015.

Les tarifs seront revus en juin 2016 avec le club pour la prochaine saison.

Madame TÉTON-SALMON vote contre car elle précise qu'elle avait déjà alerté le conseil lors du vote des tarifs en décembre 2014.

### **2015-10-3) Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – Année 2015 :**

Il s'agit de décider d'attribuer au comptable du trésor, chargé des fonctions de Receveur des communes, une indemnité de conseil. Le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2014 est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

« Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil ».

L'indemnité de conseil pour 2015 est fixée à 487.38 €. Cette indemnité est calculée sur une moyenne annuelle des dépenses (2012-2013-2014), qui est de 1 596 117 €.

L'indemnité de budget est de 30.49 €.

Le taux de l'indemnité est fixé par la délibération. Toutefois, son taux peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer le taux de l'indemnité à 0 % et de ne pas attribuer d'indemnité de confection budget. Le Conseil Municipal considère en effet, qu'en période de restriction budgétaire pour l'ensemble des collectivités, la baisse importante des dotations de l'Etat oblige les communes à diminuer leurs dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, le Conseil Municipal estime que les conseils du receveur au moment de l'élaboration du budget n'ont pas été suffisamment clairs. Les services de la préfecture ont pointé des erreurs dans le budget que nous avons rectifiés.

Madame BERSIHAND a voté contre :

- Elle confirme son vote contre, déjà exprimé l'an dernier.
- Elle précise que le receveur aurait dû nous alerter sur la non reprise des Restes à Réaliser dans le budget. C'est une règle essentielle dans l'élaboration du budget. C'est une grossière erreur de la part du Receveur Municipal.
- Enfin, elle estime indécent de verser à un fonctionnaire de l'Etat des indemnités qui viennent s'ajouter au salaire du fonctionnaire. C'est indigne de demander aux collectivités territoriales de verser une telle indemnité, alors qu'en même temps, l'Etat diminue d'une façon drastique la DGF et qu'il demande aux collectivités de resserrer les budgets de fonctionnement.

#### **2015-10-4) Attributions des marchés concernant les assurances et le nettoyage des différents bâtiments communaux :**

##### **Attributions des marchés concernant les assurances et le nettoyage des différents bâtiments communaux.**

La commune a lancé une consultation concernant :

- les assurances : Multirisques, véhicule et personnel communal
- l'entretien des bâtiments

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 18 novembre. Elle se réunit à nouveau le vendredi 20 novembre à 18h pour faire l'analyse des offres.

La commission a donné un avis favorable concernant :

##### **La consultation relative aux assurances : GROUPAMA**

Assurance des véhicules pour un montant annuel de 2012.00 €

Assurance multirisques pour un montant de 5 780.00 €

Assurance du personnel pour un taux de 5.13 % de la masse salariale (CNRACL) et de 1.10 % de la masse salariale (IRCANTEC)

##### **La consultation relative au nettoyage des bâtiments communaux : L'ENTRETIEN**

Le montant annuel de la prestation est de 43 071.90 € HT, soit 51 686.28 € TTC.

Ainsi le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de choisir GROUPAMA pour les assurances et autorise le maire à signer le contrat qui démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

DÉCIDE à la majorité (14 pour – 1 contre) de choisir l'entreprise L'ENTRETIEN pour le nettoyage des bâtiments communaux et autorise le maire à signer le contrat qui démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur BIDANCHON demande que l'on soit très vigilant sur l'entreprise L'ENTRETIEN qui doit s'engager à respecter à la lettre le cahier des charges.

Il est prévu 2 autocontrôles par mois effectués par un chef d'équipe. Un contrôle contradictoire sera effectué selon un planning défini.

Une fiche de contrôle servira de support à l'évaluation des prestations de nettoyage et sera signé des deux parties.

A l'issue de chaque contrôle, si des non conformités étaient constatés, l'entreprise s'engage à les rectifier dans un délai noté d'un commun accord.

Il est nécessaire d'instaurer dès le démarrage du nouveau marché la mise en route d'un cahier de liaison pour chaque bâtiment qui sera suivi par le responsable du bâtiment : la directrice des écoles, la directrice du centre de loisirs, la responsable de la médiathèque et le secrétaire de mairie.

Si la prestation n'est pas réalisée, la commune ne réglera pas la facture.

Le contrat peut être renouveler tous les ans avec un préavis de 4 mois.

14 pour – 1 contre Mme JODEAU

#### **2015-10-5) Retrait de la vente du livre sur Villemeux et de la brochure d'Emile Taupin**

Par délibération du 15/01/02, le conseil municipal avait décidé de fixer le prix du Livre sur Villemeux à 6 € et le prix de la brochure d'Emile Taupin à 4.60 €.

La trésorerie de Nogent-le-Roi était un point de vente. Cependant peu de livres ont été achetés. La trésorerie demande à la commune de reprendre le stock de livres invendus et d'annuler la délibération du 15/01/02.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 15/01/02 et de retirer de la trésorerie de Nogent-le-Roi le livre sur Villemeux et la brochure d'Emile Taupin.

## **TOUR DE TABLE**

**Monsieur le Maire** fait le point sur l'organisation des élections régionales

Suite à la recomposition du conseil municipal, il a été décidé de modifier la composition de certaines commissions.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **HABITAT-SOCIAL-SANTE**

**Daniel RIGOURD**

Nadine AYME-PAPILLON

Louise BERSIHAND

Xavier BIDANCHON

Christel COUVE

Huguette JODEAU

Jean-François RICARD

Céline TETON-SALMON

Danielle TOMIC

**Membres Extra-Conseil Municipal.**

Solange LEVIER

### **VOIRIE-TRAVAUX-ESPACES VERTS**

**Jean-François RICARD**

**Claude DOGUET**

Christel COUVE

Danielle TOMIC

Sébastien VERTEL

**Membres Extra-Conseil Municipal.**

Jean-Yves SIZUN

### **EDUCATION-ECOLE-CULTURE**

**Christine HUET-RANGUIN**

Christel COUVE

Céline TETON-SALMON

Danielle TOMIC

Sébastien VERTEL

### **BUDGET-FINANCES- EMPLOI**

**Xavier BIDANCHON**

Christel COUVE

Claude DOGUET

Huguette JODEAU

Danielle TOMIC

### **COMMERCE-ECONOMIE-ANIMATION**

**Danielle TOMIC**

Patrice LHUISSIER

Xavier BIDANCHON

Christine HUET-RANGUIN

### **ASSOCIATIONS-SPORT-JEUNESSE**

**Christel COUVE**

Claude DOGUET

Christine HUET-RANGUIN

Huguette JODEAU

Patrice LHUISSIER

Sébastien VERTEL

### **NATURE-ENVIRONNEMENT-DECHETS**

**Huguette JODEAU**

Nadine AYME-PAPILLON

Xavier BIDANCHON

Patrice LHUISSIER

Céline TETON-SALMON

**Membres Extra-Conseil Municipal.**

Mehdi HASSANPOUR

Il confirme la date du 15 janvier pour les vœux du maire.

Il fixe provisoirement la date du prochain conseil municipal au 18 décembre. Ce conseil pourra être reporté en janvier selon l'urgence des points à l'ordre du jour.

**Madame COUVÉ** fait un appel aux bénévoles pour participer à l'organisation du Téléthon et du marché de Noël.

**Monsieur MARTIN** signale une erreur sur l'affiche du 11 novembre. Il ne s'agit pas de la place du monument aux morts mais de la place Raymond Hélix.

Il demande par ailleurs où en sont les projets de lotissements :

- Lotissement Boisfort
- Lotissement des Gâts

Monsieur le Maire précise que la commission travaux se réunit très prochainement pour faire le point sur ces projets.

Concernant le lotissement Boisfort, le Maire a rencontré des représentants d'ERDF pour définir les prises en charge financières de l'extension des réseaux pour alimenter électriquement le lotissement. Le devis présenté par ERDF s'élève à 26 013.76 € TTC. Nous demandons à ERDF de décomposer ce devis en :

- Travaux de terrassement de tranchée
- Travaux de câblage

La société SOGAFIM représentée par Monsieur GUILLOT prendra à sa charge le terrassement selon une convention à élaborer.

La commune prendra à sa charge le câblage.

Nous attendons le devis modifié par ERDF.

Concernant le lotissement des Gâts, nous avons une prochaine réunion avec le lotisseur Acanthe et Monsieur BARBARA de l'Agglo du Pays de Dreux. Plusieurs hypothèses ont été présentées. La prochaine réunion devrait permettre d'aboutir à un projet définitif.

Monsieur MARTIN souhaite comme le Maire s'y était engagé à faire un bilan de l'action du policier municipal.

Monsieur le Maire s'engage à présenter très prochaine un bilan chiffré des actions menées par le policier municipal.

**Madame BERSIHAND** a été destinataire d'un mail envoyé par Monsieur RUMELHART sur sa démission du conseil municipal. Elle s'étonne de ne pas avoir été informée de cette démission. La règle veut qu'une démission d'un conseiller municipal, doit être signalée à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire confirme que Monsieur RUMELHART n'a jamais envoyé par écrit sa démission. En conséquence, il ne peut pas le considérer comme démissionnaire. Une réponse va lui être adressée dans laquelle on lui demande d'envoyer au Maire une lettre en précisant clairement son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Madame AYMÉ-PAPILLON précise qu'elle a adressé à Monsieur RUMELHART les textes de lois sur la démission d'un Conseiller Municipal.

**Madame JODEAU** remercie le conseil d'avoir créé une nouvelle commission « Nature-Environnements-Déchets ». Elle précise par ailleurs qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le règlement des factures d'eau se payera directement au syndicat des eaux. C'est la conséquence de la fermeture de la trésorerie de Nogent-le-Roi.

**Monsieur DOGUET** informe le conseil qu'il a rencontré les agriculteurs qui empruntent régulièrement nos chemins communaux et qui les détériorent en partie. Ils ont accepté de participer à l'entretien de ces chemins. Monsieur le Maire remercie Monsieur DOGUET pour cette initiative et pour la réparation du camion du service technique. Il nous a évité le coût d'une réparation chez Renault.

**Madame AYMÉ-PAPILLON** fait le point sur le dossier MSP. Une réunion est prévue le 14 décembre avec Madame CHAMPAGNE, Directrice du Développement Economique pour clarifier le projet de Villemeux.

La séance est levée à 22H13

Le Maire,  
D. RIGOURD.

Les Conseillers,

Le Secrétaire de séance,  
Monsieur X. BIDANCHON.